

Programme coordonné 2025 – Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Département de la Manche

Présentation de l'instance

1. Cadre général

La Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), anciennement appelée conférence des financeurs, est une instance instaurée par la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV). Elle est animée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au niveau national et pilotée au niveau territorial par le Département.

Elle réunit les acteurs publics et privés finançant des actions de prévention à destination des personnes âgées de 60 ans et plus et de leurs proches aidants mais également des personnes âgées et/ou en situation de handicap vivant en habitat inclusif.

La commission des financeurs est chargée de construire un programme coordonné, reposant sur un diagnostic territorial identifiant les besoins du territoire et les actions locales. Ce programme définit les priorités d'action et les objectifs opérationnels en matière de prévention de la perte d'autonomie. Il est élaboré pour une durée maximale de cinq ans, avec une révision annuelle possible pour ajuster les orientations aux évolutions du territoire et des politiques nationales.

La commission des financeurs est présidée par le Département de la Manche et vice-présidée par l'Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS). Elle réunit les principaux acteurs du champ de l'autonomie et est composée d'un représentant de chaque institution présentée ci-dessous :



2. Axes d'intervention

Conformément au Code de l'action sociale et des familles (CASF), les actions du programme s'articulent autour de cinq axes prioritaires :

Axe 1	Amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles
--------------	---

Axe 2	Attribution d'un forfait autonomie par le conseil départemental aux résidences autonomie via un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)
Axe 3	Coordination et appui des actions de prévention mises en œuvre par les services autonomie à domicile (SAD)
Axe 4	Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie
Axe 5	Développement d'autres actions collectives de prévention (<i>6 thématiques prioritaires</i>)

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a confirmé la création d'un nouvel axe stratégique dédié à la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Compte tenu des spécificités territoriales et des besoins identifiés dans le Département de la Manche, nous avons choisi d'intégrer dès à présent cet axe dans les actions soutenues par la commission des financeurs.

Axe 6	Développement d'actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées
--------------	---

3. Concours financiers de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) attribue chaque année deux concours financiers aux départements :

- **Le forfait autonomie** : destiné aux résidences autonomie, calculé selon le nombre de places éligibles.
- **Le concours "autres actions de prévention"** : concerne les actions relevant des axes 1, 4, 5 et 6.

À noter : 40 % des financements des axes 1 et 5 doivent bénéficier aux personnes non éligibles à l'APA (GIR 5, 6 ou non girés).

Les notifications des concours sont publiées chaque année par la CNSA, avec des précisions sur les montants et les modalités d'attribution.

Les évolutions réglementaires récentes

Depuis 2024, plusieurs évolutions ont renforcé le rôle et les missions de la commission des financeurs :

- **Changement de dénomination** : désormais appelée Commission des financeurs, pour souligner le rôle stratégique et l'ancrage dans les politiques publiques.
- **Création du Centre de ressources et de preuves (CRP)** : piloté par la CNSA, il vise à renforcer l'efficacité des actions de prévention par des outils d'aide à la décision, des journées thématiques et des ressources scientifiques.

- **Thématiques prioritaires dans l'axe 5** : les actions de prévention portées sur l'alimentation, l'activité physique, la santé visuelle, auditive, mentale et cognitive aspirent à devenir des thématiques prioritaires, pour autant toute action en dehors de ces thématiques seront également étudiées par la commission sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité fixées dans le cahier des charges.
- **Renforcement de l'axe 6** : Dédié à la lutte contre l'isolement des seniors.
- **Création de la Conférence nationale de l'autonomie** : instaurée en 2025 elle vise à fédérer les acteurs autour de la prévention de la perte d'autonomie afin de définir des orientations stratégiques nationales coconstruites avec les territoires.

Les modalités de financement des actions de prévention

Les financements mobilisés dans le cadre du programme coordonné de la Commission des financeurs reposent sur plusieurs principes structurants :

1. Le reste à charge obligatoire

Les porteurs de projets doivent assumer un reste à charge minimum de 20 % du coût total de l'action. Ce principe vise à garantir l'engagement des porteurs et à encourager la recherche de cofinancements. Il s'applique à l'ensemble des actions financées par la commission des financeurs.

2. L'exclusion des dépenses d'investissement

Les concours versés par la CNSA ne peuvent pas financer les dépenses d'investissement (achat de matériel lourd, travaux, infrastructures...). Seules les dépenses de fonctionnement et les actions de prévention sont éligibles, conformément aux orientations nationales.

3. La priorité aux financements de droit commun

Les porteurs de projets sont invités à mobiliser en priorité les financements de droit commun (ARS, caisses de retraite, collectivités, etc.) avant de solliciter les concours de la commission des financeurs.

Analyse des actions financées par la CFPPA ces dernières années

La commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie souhaite renforcer l'information des porteurs de projets en partageant une analyse des actions financées ces dernières années, en distinguant celles ayant démontré un impact probant de celles dont les effets ont été plus limités. Cette démarche vise à orienter les porteurs vers des pratiques efficaces et à améliorer la qualité des projets soumis à financement de la CFPPA.

Actions probantes	Actions peu probantes
✓ Ateliers de sensibilisation à l'apparition des vulnérabilités et à la prévention de l'épuisement des aidants (information + diagnostic) ; ✓ Activités physiques adaptées aux besoins concrets des seniors en milieu urbain ; ✓ Forums thématiques précis permettant la transmission d'informations pratiques à destination des seniors et/ou personnes en situation de handicap ; ✓ Actions intergénérationnelles (ex. : échanges entre étudiants et seniors) ; ✓ Financement d'actions de mobilité permettant aux personnes concernées d'accéder aux évènements du territoire ; ✓ Actions ciblant les seniors isolés, permettant de les identifier et de les accompagner. ✓ Mobilisation de bénévoles ambassadeurs pour la prévention de la perte d'autonomie.	✓ Événementiel ponctuel : coût élevé, impact limité dans le temps ; ✓ Financement de postes spécifiques ; ✓ Actions 100 % distancielles : difficulté à suivre la participation et l'impact réel ; ✓ Actions non spécifiquement destinées aux seniors : manque de ciblage, donc moins pertinentes.

Présentation du principe du programme coordonné

Le présent programme coordonné 2025 de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) a été élaboré en cohérence avec le cahier des charges de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Il décline huit axes prioritaires, chacun structuré en fiches projets permettant d'identifier les actions, les pilotes, les partenaires, les échéances et les indicateurs de suivi. L'objectif est de renforcer l'efficacité collective en matière de prévention et d'accompagnement de la perte d'autonomie dans le Département de la Manche. Au-delà du travail collectif et en transversalité avec les différents acteurs, il est indispensable d'avoir une approche très territoriale du déploiement des actions.

L'article L 149-11 pose le principe d'un programme coordonné d'une durée de trois ans.

La déclinaison du programme coordonné de la CFPPA à l'ambition de répondre aux axes prioritaires de financement des actions mais également de poser des objectifs ambitieux en termes de modalités d'organisation et de fonctionnement de ladite instance.

La commission des financeurs réaffirme sa volonté de favoriser les acteurs locaux et de prioriser, lorsqu'ils existent, les acteurs du Département de la Manche. La dynamique culturelle et artistique du territoire de la Manche est importante et concourt directement à

la prévention de la perte d'autonomie et à la lutte contre l'isolement. La CFPPA portera un intérêt aux projets déposés en ce sens.

La commission favorisera autant que de possible les cofinancements des actions avec ses partenaires sans excéder le financement à hauteur de 80% du coût de l'action. L'instance maintiendra sa vigilance sur les éventuels double financement des actions.

En parallèle, il convient de rappeler que la dotation complémentaire versée aux services autonomie à domicile (SAD) vise à financer des actions relatives à la lutte contre l'isolement et au soutien des aidants. La commission des financeurs n'a pas vocation à financer ce type d'action auprès des SAD. Cette démarche évite de se heurter à un double financement.

Les CLIC sont à positionner comme des facilitateurs des actions de la CFPPA dans leurs territoires respectifs. Cette démarche permet de centraliser l'accompagnement au niveau d'interlocuteurs de proximité. Ainsi, les CLICS proposeront des actions collectives qu'en cas de besoins non couverts par d'autres acteurs.

Au regard des particularités du territoire Manchois, il est proposé d'accentuer les financements sur la lutte contre l'isolement dans l'objectif, notamment, de prévenir le risque suicidaire, mais également de réduire les risques de chutes, souvent aggravés par la solitude, la perte de repères et le manque de stimulation sociale.

Proposition de plan d'action

La commission des financeurs ne financera pas les demandes d'investissements conséquents des porteurs de projets. Toutefois, le financement de matériels relatifs aux aides techniques pourra faire l'objet d'un financement et en complémentarité avec les fonds existants. En parallèle, il convient de rappeler qu'elle n'a pas vocation à financer des actions individuelles et celles à destination des professionnels.

Axe 1 : Agir sur la prévention précoce et la diffusion des actions probantes

Action 1 : Analyser de manière qualitatives et quantitatives les bilans des actions financées sur la base des outils du centre de ressources et de preuves de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie*

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
Partenaires	CLIC, ARS, CNSA, membres de la CFPPA et des directions du Département de la Manche (culture, pôles d'action sociale, etc.) ; bailleurs sociaux ; collectivités locales.
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre de bilans analysés ; recommandations produites ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; profil des bénéficiaires ; couverture territoriale ; impact qualitatif observé ; nombre de partenariats mobilisés ; réduction des situations de rupture de parcours
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, aidants, publics spécifiques identifiés. Département de la Manche.

Action 2 : Impulser des actions probantes en lien, notamment, avec les CLIC*

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
Partenaires	CLIC, ARS, CNSA, membres de la CFPPA, associations locales, les directions du Département de la Manche (culture, pôles d'action sociale, etc.) et la CTA.
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions dupliquées ; couverture territoriale ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; profil des bénéficiaires ; impact qualitatif observé ; nombre de partenariats mobilisés ; augmentation du recours aux dispositifs de prévention ; nombre de participants aux actions
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, aidants, publics spécifiques identifiés. Département de la Manche.

Action 3 : Financer de manière pluriannuelle des projets repérés comme probants

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
Partenaires	CNSA, membres de la CFPPA, opérateurs locaux et les CLIC.
Échéance	2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre de projets financés sur 3 ans ; évolution des bénéficiaires ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; profil des bénéficiaires ; couverture territoriale ; nombre de partenariats mobilisés ; nombre pérennisation des projets probants.
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, aidants, publics spécifiques identifiés. Département de la Manche.

Axe 2 : Favoriser l'accès aux aides techniques et outils innovants de prévention pour lutter contre les chutes

Action 1 : Organiser des temps collectifs de sensibilisation aux outils innovants

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
Partenaires	CNSA, membres de la CFPPA, opérateurs locaux et les CLIC ; associations spécialisées ; bailleurs sociaux ; collectivités locales ; professionnels de santé
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre de sessions ; nombre de participants ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; profil des bénéficiaires ; couverture territoriale ; nombre de partenariats mobilisés ; réduction des inégalités territoriales d'accès à l'information ; renforcement de l'autonomie des personnes âgées
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, aidants, publics spécifiques identifiés. Département de la Manche.

Action 2 : Veiller à l'articulation des financements des aides techniques notamment avec le fonds de compensation du handicap, sans substituer aux dispositifs existants (APA) et en s'inscrivant dans des actions de prévention

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
Partenaires	CNSA, membres de la commission des financeurs, caisses de retraite, organismes complémentaires, associations spécialisées, CCAS
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre de financements croisés mobilisés ; réduction du nombre de situations de rupture de parcours liées au manque d'équipement
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, aidants, publics spécifiques identifiés. Associations, services à domicile et autres acteurs du secteur.

Action 3 : Valoriser les dispositifs existants

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
Partenaires	CNSA, membres de la commission des financeurs, la maison départementale de l'autonomie (MDA), réseaux associatifs, professionnels de santé, médias locaux, CLIC
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre d'outils de communication produits (plaquettes, supports numériques) ; nombre d'événements d'information organisés ; taux de participation des publics cibles ; retours qualitatifs des bénéficiaires (enquêtes de satisfaction) ; augmenter la durée du maintien à domicile des bénéficiaires
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, aidants, professionnels du secteur médico-social et sanitaire.

Action 4 : Poursuivre l'articulation avec le gérontopôle pour promouvoir des actions complémentaires

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
Partenaires	Gérontopôle, membres de la CFPPA
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions coconstruites avec le gérontopôle ; taux de participation des bénéficiaires ; couverture territoriale ; nombre de partenariats mobilisés ; impact qualitatif observé ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; nombre de thématiques complémentaires abordées
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus

Axe 3 : Impulser, coordonner le déploiement de l'habitat inclusif et l'Aide à la Vie Partagée (AVP)

Action 1 : Animer le réseau inter-porteurs de projets d'habitat inclusif avec AVP et notamment en mettant en lumière les bonnes pratiques

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
Partenaires	Bailleurs sociaux, associations, communes, CCAS ; Caisses de retraite ; MSA ; associations spécialisées ; collectivités locales
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre de rencontres annuelles ; retours des porteurs ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; profil des bénéficiaires ; couverture territoriale ; nombre de partenariats mobilisés
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, des personnes en situation de handicap, aidants, publics spécifiques identifiés. Département de la Manche.

Action 2 : Réaliser une étude de faisabilité pour l'ouverture de l'habitat inclusif à des publics spécifiques (TSA, troubles cognitifs)

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
Partenaires	CNSA, membres de la CFPPA ; Associations spécialisées ; Bailleurs sociaux ; Collectivités locales ; Professionnels de santé
Échéance	2027
Indicateurs de suivi	Rendu de l'étude ; décisions de financement ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; profil des bénéficiaires ; couverture territoriale ; nombre de partenariats mobilisés
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, des personnes en situation de handicap, aidants, publics spécifiques identifiés. Département de la Manche.

Action 3 : Accompagner l'ouverture progressive des 16 projets AVP

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
Partenaires	Bailleurs, opérateurs habitat inclusif ; membres de la CFPPA ; Collectivités locales.
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre de projets ouverts ; nombre de personnes accompagnées ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; profil des bénéficiaires ; couverture territoriale ; nombre de partenariats mobilisés ; réduction du nombre de situation de rupture de parcours liées au logement ; taux d'occupation des logements ;
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, des personnes en situation de handicap, aidants, publics spécifiques identifiés. Département de la Manche.

Axe 4 : Positionner les résidences autonomie comme actrices de proximité de la prévention de la perte d'autonomie

Le règlement du forfait autonomie s'effectuera en une fois, à savoir, 100 % à la signature du CPOM. En cas de sous-consommation du forfait autonomie alloué au titre de l'année N, ou de non-respect des règles du CPOM, la commission des financeurs demandera la restitution du trop-perçu, ou bien déduira la somme non-consommée du montant attribué en N+1.

La commission des financeurs souhaite rappeler les objectifs prioritaires dans le cadre de l'attribution du forfait autonomie, à savoir :

Les actions de prévention de la perte d'autonomie que l'établissement s'engage à proposer à ses résidents, ainsi qu'à la population locale âgée, dès signature du présent contrat, doivent porter sur :

- le maintien ou l'entretien des facultés (physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques...) ;
- la nutrition, la diététique, la mémoire, le sommeil, les activités physiques et sportives, l'équilibre et la prévention des chutes ;
- le repérage et la prévention des difficultés sociales et de l'isolement social, le développement du lien social et de la citoyenneté ;
- l'information et le conseil en matière de prévention en santé et de l'hygiène ;
- la sensibilisation à la sécurisation du cadre de vie et le repérage des fragilités ;
- l'articulation des actions de prévention menées avec les dispositifs déjà existants sur son territoire (CLIC, autres partenaires locaux) ;
- la veille des outils de prévention existants à sa disposition (CultureàVie, HappyVisio...) et étudier sa mise en place au sein de l'établissement.

Il est rappelé que le financement du poste d'animateur est limité à 50% du montant du forfait autonomie.

Ces actions de prévention de la perte d'autonomie donnent lieu à l'attribution d'un forfait Autonomie (cf. article 4 du présent contrat).

Ces actions devront être évaluées qualitativement pour connaître les bénéfices sur la perte d'autonomie des résidents et des personnes extérieures. Aussi, une enquête de satisfaction sera mise en œuvre annuellement auprès des participants ainsi que des personnes de la résidence n'ayant pas participé afin de connaître les freins à leur participation.

Cet axe sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les CLICs du territoire de la Manche, qui apporteront un appui structurant et essentiel à sa réalisation.

Action 1 : Poursuivre l'animation du réseau inter-résidences autonomie par l'intermédiaire des CLIC

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
---------------	---

Partenaires	Gestionnaires de résidences autonomie ; Caisses de retraite ; MSA ; Associations spécialisées ; Collectivités locales ; Professionnels de santé
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions annuelles ; participation des gestionnaires ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; couverture territoriale ; nombre de partenariats mobilisés ; taux de participation des résidents aux activités inter-résidences ; nombre d'actions ouvertes sur le territoire
Public cible / zones	Les gestionnaires d'établissements dans le Département de la Manche.

Action 2 : Accompagner au long cours les gestionnaires pour engager une dynamique de proximité et afin de répondre à leurs problématiques

Pilote	Département de la Manche et CLIC
Partenaires	Membres de la CFPPA ;
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre de résidences suivies ; évaluation des actions mises en place ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; couverture territoriale ; nombre de partenariats mobilisés ; nombre de thématiques traitées dans l'accompagnement ; nombre d'accompagnements individualisés réalisés
Public cible / zones	Les gestionnaires d'établissements dans le Département de la Manche. Département de la Manche.

Action 3 : Déployer les ateliers collectifs de prévention dans les résidences en privilégiant les actions favorisant le cadre de vie et l'habitat, la nutrition et l'activité physique adaptée

Pilote	Résidences autonomie
Partenaires	Diététiciens, clubs sportifs, associations ; Caisses de retraite ; MSA ; Associations spécialisées ; Bailleurs sociaux ; Collectivités locales ; Professionnels de santé
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre d'ateliers organisés ; satisfaction des résidents et des personnes extérieures ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; profil des bénéficiaires ; couverture territoriale ; nombre de partenariats mobilisés ;

	pérennisation des actions ; taux de participation aux ateliers collectifs
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, aidants, publics spécifiques identifiés. Département de la Manche.

Axe 5 : Soutenir de manière structurée les proches aidants

La réponse du Département de la Manche à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la CNSA « soutien aux aidants de personnes en situation de handicap 2024 - 2026 » a vocation à structurer la politique départementale en faveur des aidants des personnes en situation de handicap, mais aussi de définir les éventuels éléments de convergence de la politique en faveur des aidants. Aussi, le Département va réaliser un état des lieux des actions en faveur du soutien aux aidants de personnes en situation de handicap. Outre la réalisation de l'état des lieux et du diagnostic, le Département va décliner les actions suivantes à destination de ce public :

- des actions d'information et de sensibilisation collective ;
- des actions de soutien psychosocial collectives ;
- des activités balades en plein air ;
- des sorties culturelles.

Ainsi, pour éviter un double financement la commission des financeurs sera vigilante sur l'année 2026 à analyser les dossiers en complémentarité de ces actions.

Action 1 : Structurer l'offre autour des Espaces Ressources Aidants pour assurer un socle minimal de prestations

Pilote	Département de la Manche
Partenaires	EHPAD, PFR, associations aidants, ARS, autres membres de la CFPPA ; Associations spécialisées ; Collectivités locales ; Professionnels de santé
Échéance	2026
Indicateurs de suivi	Nombre de sensibilisations effectuées ; couverture territoriale ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; profil des bénéficiaires ; couverture territoriale ; nombre de partenariats mobilisés ; nombre d'aidants accueillis / accompagnés
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, personnes en situation de handicap, aidants, publics spécifiques identifiés. Département de la Manche.

Action 2 : Améliorer l'information et de la lisibilité de l'offre (guide Maboussoleaidants, portail bien-vieillir...)

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
--------	--

Partenaires	CLIC, associations locales, membres de la CFPPA ; Associations ; Bailleurs sociaux ; Collectivités locales ; Professionnels de santé
Échéance	2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre de guides diffusés ; nombre de structures référencées ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; profil des bénéficiaires ; couverture territoriale ; nombre de partenariats mobilisés ; taux de visites sur le site ; taux de connaissance de l'outil
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, aidants, publics spécifiques identifiés. Département de la Manche.

Axe 6 : Développer des actions de prévention ciblées

Action 1 : Encourager la mise en place d'initiatives et d'actions de prévention en faveur des personnes âgées présentant des troubles cognitifs

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
Partenaires	Membres de la CFPPA ; Associations spécialisées ; Bailleurs sociaux ; Collectivités locales ; Professionnels de santé ; CCAS ; ESMS
Échéance	2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre de projets financés ; profils des bénéficiaires ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; profil des bénéficiaires ; couverture territoriale ; Nombre de partenariats mobilisés ; nombre d'appels à projet lancés par an ; diversité des thématiques abordées
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, aidants, publics spécifiques identifiés. Département de la Manche.

Action 2 : Favoriser la mise en place d'ateliers collectifs santé, numérique et accès aux droits dans le département de la Manche

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
Partenaires	CCAS, CLIC, association, opérateurs locaux ; membres de la CFPPA ; Associations spécialisées ; Bailleurs sociaux ; Collectivités locales ; Professionnels de santé
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre d'ateliers ; nombre de participants ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; profil des bénéficiaires ; couverture territoriale ; nombre de partenariats mobilisés ; pérennisation des ateliers
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, aidants, publics spécifiques identifiés. Département de la Manche.

Action 3 : Déployer des cycles “bien vieillir” en zones rurales sur plusieurs mois

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
Partenaires	Communes, associations locales, CCAS, membres de la CFPPA ; Associations spécialisées ; CCAS ; Bailleurs sociaux ; Collectivités locales ; Professionnels de santé
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre de cycles déployés ; taux de participation ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; profil des bénéficiaires ; couverture territoriale ; nombre de partenariats mobilisés ; nombre de situations de fragilités repérées ; taux de participation par rapport à la population cible
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, aidants, publics spécifiques identifiés. Département de la Manche.

Axe 7 : Lutter contre l'isolement et promouvoir la mobilité

Action 1 : Communiquer sur les dispositifs de mobilité accessible dans le Département

Pilote	Département
Partenaires	Intercommunalité, associations mobilité ; Associations spécialisées ; Collectivités locales ; CLIC
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre de trajets réalisés ; évolution de l'usage ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; profil des bénéficiaires ; couverture territoriale ; évolution du niveau d'autonomie ; impact qualitatif observé ; nombre de partenariats mobilisés ; nombre de bénéficiaire orienté vers ce dispositif ; perception de l'accessibilité de l'information
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, aidants, publics spécifiques identifiés. Département de la Manche.

Action 2 : Soutenir l'organisation des visites de convivialité et cafés des aînés

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
Partenaires	Bénévoles, communes, CCAS, CLIC ; Caisses de retraite ; MSA ; Associations spécialisées ; Collectivités locales ; Professionnels de santé
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre d'évènements organisés ; taux de participation ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; profil des bénéficiaires ; couverture territoriale ; évolution du niveau d'autonomie ; impact qualitatif observé ; nombre de partenariats mobilisés ; pérennisation des rencontres ; nombre de nouvelles inscription
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, aidants, publics spécifiques identifiés. Département de la Manche.

Action 3 : Soutenir les initiatives interterritoriales pour les zones rurales isolées

Pilotes	Département/ Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
Partenaires	CLIC, intercommunalités, membres de la CFPPA ; Associations spécialisées ; Collectivités locales
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre de projets soutenus ; couverture géographique ; taux de satisfaction des bénéficiaires ; profil des bénéficiaires ; couverture territoriale ; nombre de partenariats mobilisés ; diversité des thématiques proposées ; évaluation de l'accès aux services dans les zones rurales ;
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus, aidants, publics spécifiques identifiés. Département de la Manche.

Action 4 : Soutenir et participer au développement des dispositifs existants de lutte contre l'isolement des seniors

Pilote	Chargée de mission de la commission des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA)
Partenaires	Bailleurs sociaux ; associations intergénérationnelles ; CCAS ; collectivités locales ; membres de la commission des financeurs ; établissements scolaires et universitaires ; associations étudiantes ; structures d'insertion et d'accompagnement social.
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre de plateformes créées ou renforcées ; nombre de bénéficiaires impliqués ; taux de satisfaction des usagers ; diversité des publics accueillis ; couverture territoriale ; actions de communication réalisées ; nombre de partenariats locaux mobilisés
Public cible / zones	Jeunes (étudiants, jeunes actifs), personnes âgées de 60 ans et plus, personnes en situation de fragilité sociale ou économique,

Axe 8 : Prévenir la perte d'autonomie et améliorer durablement la qualité de vie des personnes âgées en EHPAD et dans tout autre établissement accueillant des personnes handicapées vieillissantes (âgées d'au minimum 60 ans) et des proches aidants, en favorisant le bien-être psychosocial, l'accès aux droits, le maintien du lien social, la participation culturelle et numérique

Action 1 : Favoriser, développer les actions psychosociales collectives et préventives

Pilotes	EHPAD et établissements accueillants des personnes handicapées vieillissantes (sous réserve d'avoir minimum 60 ans)
Partenaires	Psychologues, médecins coordonnateurs, associations d'aidants, CLIC, PFR, services à domicile,
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre de séances collectives ; taux de satisfaction ; enquête de satisfaction, nombre de nouveaux participants par an ; fréquence des actions ; pérennisation des actions
Public cible / zones	Résidents en situation de fragilité psychologique, proches aidants du territoire

Action 2 : Accès aux droits et à la citoyenneté pour les personnes accueillies et leurs proches

Pilote	EHPAD
Partenaires	Collectivités locales, CCAS, acteurs médico-sociaux, associations spécialisées, représentants des personnes accompagnées
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre d'outils de communication créés ; taux de participation des résidents et proches ; nombres d'action collectives effectuées ; enquête de satisfaction ; nombre d'instances réalisées
Public cible / zones	Résidents et leurs familles dans les EHPAD du département

Action 3 : Maintien du lien social et des actions intergénérationnelles

Cette action peut se traduire de la manière suivante :

- ✓ Permettre aux personnes âgées de développer durablement des liens sociaux ;
- ✓ Renforcer la solidarité et la transmission des savoirs entre les générations ;
- ✓ Établir des liens de confiance avec les personnes âgées isolées repérées en vue de les inscrire dans une dynamique de participation à des activités collectives de prévention et de loisirs ;
- ✓ Contribuer au développement de liens sociaux intergénérationnels (exemple : développement de « tandems solidaires » (résident/jeune ou résident/bénévole) pour des activités régulières (lecture, promenade, jeux de société) ;
- ✓ Encourager l'accès aux loisirs et à la culture.

Pilote	EHPAD
Partenaires	Établissements scolaires, associations culturelles, bénévoles, collectivités, CCAS, associations seniors du territoire, réseaux de visiteurs à domicile, centres de loisirs
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions intergénérationnelles organisées ; évolution du réseau de bénévoles ; satisfaction des résidents ; diversité des formats/ activités proposées ; fréquences des actions ; nombre de projet coconstruits ; mobilisation des partenaires locaux
Public cible / zones	Personnes âgées en EHPAD, jeunes publics scolaires et associatifs

Action 4 : Favoriser les actions de prévention santé et du maintien de l'autonomie

Pilote	EHPAD et établissements accueillants des personnes handicapées vieillissantes (sous réserve d'avoir minimum 60 ans)
Partenaires	Professionnels de santé, associations du secteur de la santé
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre d'ateliers réalisés ; nombre de participants ; satisfaction des personnes accompagnées ; diversité des thématiques abordées ; impact sur la santé des résidents ; pérennisation des actions
Public cible / zones	Résidents des EHPAD, personnes âgées à domicile ; résidents PHV des ESMS pour adulte en situation de handicap âgées d'au minimum 60 ans.

Action 5 : Favoriser les actions culturelles et artistiques

Pilote	EHPAD
Partenaires	Structures culturelles du département (arts visuels, théâtre, musique, patrimoine, etc.)
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre d'ateliers organisés ; diversité des partenaires ; participation des personnes ; satisfaction des personnes accompagnées ; fréquence et régularité des actions ; impact sur le lien social des résidents ; diversité des formats proposés
Public cible / zones	Personnes âgées de 60 ans et plus en EHPAD

Action 6 : Favoriser l'accès à l'inclusion numérique

Pilote	EHPAD
Partenaires	Structures numériques locales, médiateurs numériques, associations seniors
Échéance	2026, 2027 et 2028
Indicateurs de suivi	Nombre d'ateliers numériques ; taux d'utilisation des outils numériques par les résidents ; satisfaction des résidents ; évolution des compétences numériques des résidents ; fréquence des ateliers ; acteurs mobilisés (familles / jeunes bénévoles venant former au numérique) ; pérennisation des actions
Public cible / zones	Personnes âgées en EHPAD, aidants

Perspective

Ce programme coordonné nécessite de fixer des modalités de suivi, ainsi il est proposé aux membres de la commission des financeurs d'aborder le plan d'action une fois par an lors des instances de fin d'année.